

La toxoplasmose chez la femme enceinte



Monsieur Serge Tabet

Tutorat : Monsieur Michel Seve,
enseignant-chercheur à l'université
Joseph Fourier

Juillet 2012



Table des matières

Introduction	5
I - Qu'es ce que la toxoplasmose ?	7
II - Est-ce une maladie dangereuse ?	9
III - Comment se contamine t'on ?	11
IV - Comment savoir si on est immunisé ? Existe-t-il un vaccin ?	13
V - Quelles sont les précautions à prendre lorsqu'on n'est pas immunisé contre la toxoplasmose ? Faut il se séparer de son chat ?	15
VI - Que risque l'enfant en cas de toxoplasmose gestationnelle ?	17
VII - Existe-il un réglementation particulière pour cette maladie ?	19
VIII - Idées fausses à propos de la toxoplasmose	21
IX - Que se passe-t-il si une femme est contaminée lors de sa grossesse ?	23
A. Le bébé est contaminé : l'amniocentèse est positive et les échographies successives sont normales.....	23
B. Le bébé est contaminé: l'amniocentèse est positive et l'échographie a révélé des malformations.....	23

Introduction



*'UNSPF, l'ANEPF, l'UNF3S, Université
Joseph fournier de Grenoble*

Télécharger

Par **Monsieur Serge Tabet**

Cette ressource a été produite dans le cadre d'un concours étudiant organisé par l'*UNSPF*¹ (Université Numérique des Sciences Pharmaceutiques Francophone) l'*ANEPF*² (Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France)

et a fait l'objet d'un financement *UNF3S*³ (Université Numérique des Sciences de la Santé et du sport).

1 - <http://www.unspf.fr/>

2 - <http://www.anepf-online.com/>

3 - <http://archimede.datacenter.dsi.upmc.fr/unf3s/>



Qu'es ce que la toxoplasmose ?

La toxoplasmose est une infection due à un parasite dont l'agent infectieux est appelé « *Toxoplasma gondii* ». C'est l'une des infections les plus fréquentes dans la population française. On note que plus de la moitié de la population est, ou a été contaminée par cette maladie. Cette parasitose passe dans la grande majorité des cas inaperçue. La contamination survient sans qu'on ne s'en rende compte.



Est-ce une maladie dangereuse ?

Chez la femme enceinte et chez le sujet immunodéprimé c'est à dire dont le statut immunitaire est déficient (par exemple les personnes ayant le SIDA), cette maladie peut avoir des conséquences. En effet la toxoplasmose congénitale (le fœtus est infecté par le toxoplasme) survient lorsque la mère est infectée durant la grossesse. Cette infection se transmet au fœtus en passant au travers du placenta. Lorsqu'une femme contracte une toxoplasmose avant d'être enceinte celle-ci s'immunise contre tout risque pendant la grossesse. En France 46% des femmes en âge de procréer ne sont pas immunisées.

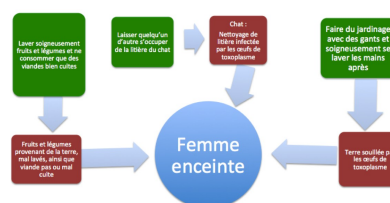
Comment se contamine t'on ?

- Il existe 3 moyens de contamination :
- La nourriture peut être contaminée par les œufs du parasite. Il n'est pas possible de savoir au préalable si un aliment est infecté. Il existe néanmoins des aliments plus « à risque ». Ce sont les viandes mal cuites (principalement le porc), les légumes et les fruits souillés par la terre.
- Les fèces de chat peuvent être eux aussi être porteurs d'œufs contaminant du parasite. Il est donc possible de s'infester en nettoyant la litière de l'animal.
- Enfin la transmission par le travail de terre souillée à main nue reste anecdotique mais néanmoins possible.

Il n'est pas possible de transmettre la toxoplasmose à son entourage. Une femme enceinte qui contracte la toxoplasmose ne fait courir aucun risque ni à ses enfants ni à son entourage. De même, une femme enceinte ne court aucun risque si une personne de son entourage est contaminée.

Le risque de transmission materno-foetale croît régulièrement avec l'âge gestationnel auquel survient l'infection maternelle ; il est de 6 % à 13 semaines, 40 % à 26 semaines et 72 % à 36 semaines (Dunn, 1999). Il est important de bien comprendre que le risque de transmission augmente au fil des mois de grossesse et que la gravité de séquelles possibles diminue.

Précaution à Prendre chez la femme enceinte



Précautions à prendre chez la femme enceinte

Comment savoir si on est immunisé ? Existe-t-il un vaccin ?

Une simple prise de sang prescrite par le médecin permet de savoir si la femme a les anticorps nécessaires à sa protection contre la toxoplasmose. Il n'existe pas, à l'heure actuelle de vaccin permettant de prévenir cette infection. En France, il est obligatoire de faire un test de dépistage (appelé sérologie) de la toxoplasmose lors de la déclaration de grossesse. Une femme enceinte ayant une sérologie négative c'est à dire n'étant pas immunisé contre la toxoplasmose en début de grossesse, devra faire un test mensuel jusqu'à l'accouchement pour vérifier qu'elle n'est pas atteinte par ce parasite. En pratique, il est vivement conseillé de réaliser cet examen sanguin avant d'être enceinte dès que l'on envisage d'avoir un bébé.

Quelles sont les précautions à prendre lorsqu'on n'est pas immunisé contre la toxoplasmose ? Faut-il se séparer de son chat ?

Des règles d'hygiène simple doivent impérativement être suivies pour éviter tout risque de contamination :

- La viande doit être bien cuite et les légumes et les fruits doivent être soigneusement lavés.
- Se laver les mains avec soin ou après avoir manipulé la terre, porter des gants lors de cette activité.
- Ne pas manipuler la litière pour chat.
- Ne pas manger de charcuterie. La salaison ou le fumage de la viande ne protège pas contre ce parasite

Il n'est pas nécessaire de se séparer de son chat. Il est en revanche fortement conseillé à la femme enceinte de ne pas s'occuper du nettoyage de la litière, et le cas échéant le faire avec des gants et bien se laver les mains par après l'avoir nettoyée.

Que risque l'enfant en cas de toxoplasmose gestationnelle ?

Dans 30% des cas d'infection de la mère, toutes périodes de contamination confondues, il y a un passage de la maladie de la mère au bébé. Dans de rares cas la toxoplasmose peut provoquer des lésions au niveau du cerveau plus ou moins graves, ou une fausse couche. On peut détecter les anomalies cérébrales avant la naissance grâce à l'échographie de morphologie fœtale.

Parmi les bébés contaminés avant la naissance, seulement 1/4 développeront des signes cliniques qui se situent essentiellement au niveau de l'œil. Leurs conséquences sur la vision sont la plupart du temps extrêmement modérées, voire inexistantes. Ces enfants nécessiteront un suivi ophtalmologique régulier. Il n'a pas été observé d'enfant aveugle du fait d'une contamination toxoplasmique.



Existe-il un réglementation particulière pour cette maladie ?

En France la toxoplasmose n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. Le décret du 14 février 1992 rend obligatoire le dépistage et la surveillance chez les femmes enceintes avant la fin de leur premier trimestre et, en cas de séronégativité (femmes enceintes non immunisées) un suivi jusqu'au terme de la grossesse.



Idées fausses à propos de la toxoplasmose

VI II

Ne sont pas à risque :

- la consommation de poisson,
- les griffures du chat,
- la consommation de lait de vache et de fromage.

N'apportent pas de garanties supplémentaires :

- l'utilisation de l'eau vinaigrée pour le lavage des végétaux,
- l'utilisation de l'eau de Javel pour le nettoyage de la litière du chat,
- l'analyse des selles du chat ou de sa sérologie.

Que se passe-t-il si une femme est contaminée lors de sa grossesse ?

Le bébé n'est pas contaminé: amniosynthèse négative, échographie normale.

Un médicament appelé spiramycine va être prescrit à la future maman. Ce médicament diminue le passage du toxoplasme à travers le placenta et augmente ainsi la protection du bébé. Mais malgré une prise régulière du médicament, le toxoplasme peut parfois passer et contaminer le bébé. La maman doit donc être suivie par échographie durant tout le reste de sa grossesse, malgré le traitement.

A. Le bébé est contaminé : l'amniocentèse est positive et les échographies successives sont normales.

Il vous sera prescrit un autre médicament qui va aider le bébé à lutter contre la maladie.

B. Le bébé est contaminé: l'amniocentèse est positive et l'échographie a révélé des malformations

Cette situation est très rare. On propose une interruption médicale de grossesse (IMG) qui peut être réalisée quelque soit l'âge de la grossesse. Si les parents refusent l'IMG, on propose le même traitement qu'en cas de contamination du bébé sans malformation.

Dès l'accouchement, la mère arrête le traitement qui lui a été prescrit.

Que se passe-t-il si une femme est contaminée lors de sa grossesse ?

Le bébé va bénéficier d'un examen clinique classique ainsi que d'un fond d'œil à la recherche de lésions de la rétine. Une échographie trans-fontanelle (c'est à dire au travers de la fontanelle) pour rechercher des anomalies au niveau du cerveau sera alors réalisée. Une prise de sang sera effectuée pour pratiquer des examens sérologiques. Au terme de ce bilan, deux situations sont possibles :

- Il y avait du toxoplasme dans le liquide amniotique avant l'accouchement et/ou les examens pratiqués à la naissance ont montré une contamination de l'enfant. Dans ce cas, l'enfant est traité pendant un an et suivi régulièrement sur le plan clinique et ophtalmologique (examens du fond d'œil répétés).
- L'amniocentèse était négative (elle n'a pas montré de toxoplasme dans le liquide amniotique) et les examens pratiqués à la naissance ne montrent pas de trace de la maladie, l'enfant ne reçoit aucun traitement. Mais pour être sûr qu'il ne soit pas contaminé on suivra ses sérologies pendant un an. Cette surveillance est importante car elle permettra de s'assurer que tous les anticorps que la mère a transmis au bébé sont bien éliminés dans la 1ère année de vie. La constatation d'une sérologie négative (absence d'anticorps) chez un enfant d'un an permet d'écarter avec certitude une toxoplasmose congénitale.